



**VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY  
(LOIR ET CHER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2025**

**Date de la convocation** : 27 mars 2025

**Conseillers en exercice** : 33

**PRESIDENT** : LORGEUX Jeanny, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. GUIMONET, Mme PERSEGOL, M. DUVAL, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjoints au Maire, MM. HOURY, CHEMINOT, Mme DOYON, MM. CHENE, LEROY, Mme ORTH, M. BOURARD, Mmes MERCIER, BARRY, MM. NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, Conseillers Municipaux.

**SECRETAIRE** : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

**EXCUSÉS** : M. HARNOIS, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à Mme ORTH,  
Mme DEGRAIS, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme ESCAMEZ,  
M. MORIN, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HOURY,  
Mme BRETEL, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme PERSEGOL,  
M. GAVEAU, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER,  
Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT,  
M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET,  
Mme PAUCHARD, Conseillère Municipale,  
M. GUENIN, Conseiller Municipal,  
M. CORDONNIER, Conseiller Municipal,  
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

**ABSENTS** : M. SABOURDY, Conseiller Municipal,  
M. JOLIVET, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

---

**OPERATIONS FONCIERES : ACQUISITION POUR L'APPLICATION D'UN ALIGNEMENT -  
RUE DE GOMBAULT - N° 25/03 - 11**

**Madame ROGER, Adjointe au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :**

"Dans le cadre de l'application d'un alignement rue de Gombault, le propriétaire des parcelles concernées a accepté de les céder à la commune, à savoir :

- parcelle cadastrée section CM n°237, d'une superficie totale de 10 m² ;
- parcelle cadastrée section CM n°238, d'une superficie totale de 6 m² ;
- parcelle cadastrée section CM n°239, d'une superficie totale de 6 m² ;
- parcelle cadastrée section CM n°240, d'une superficie totale de 6 m² ;
- parcelle cadastrée section CM n°241, d'une superficie totale de 16 m² ;
- parcelle cadastrée section CM n°242, d'une superficie totale de 15 m² ;
- parcelle cadastrée section CM n°243, d'une superficie totale de 7 m² ;
- parcelle cadastrée section CM n°244, d'une superficie totale de 7 m² ;
- parcelle cadastrée section CM n°245, d'une superficie totale de 32 m² ;
- parcelle cadastrée section CM n°246, d'une superficie totale de 18 m² ;

Je vous propose de décider l'acquisition de ces parcelles au prix de quatre euros du mètre carré et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte notarié correspondant, ainsi que tout document y afférent, et de prendre en charge les frais d'actes."



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **décide l'acquisition** par la Ville, au prix de **4 euros le mètre carré**, des parcelles cadastrées section CM n° 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245 et 246, d'une superficie totale de 123 m<sup>2</sup>, **à la SCI LES MEULANS - M. ZEYREK Yusuf ;**
- **autorise** M. le Maire à signer l'acte correspondant ainsi que tout document y afférent, et de prendre en charge les frais d'actes.

Le Maire,  
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère  
exécutoire de cet acte transmis au  
représentant de l'Etat le

**15 AVR. 2025**

Mis en ligne sur le site internet le **16 AVR. 2025**

Informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le  
Tribunal Administratif d'Orléans dans un  
délai de deux mois à compter de la présente  
publication ou notification. Le Tribunal  
Administratif peut être saisi par l'application  
informatique "Télérecours citoyens"  
accessible par le site Internet  
<https://www.telerecours.fr>

**Pour Copie Conforme,**

**Le Maire,**

**La secrétaire,**

  
**Jeanny LORGEUX**



  
**Laurence MERCIER**